DÉPARTEMENT DU JURA

ARRONDISSEMENT DE LONS-LE-SAUNIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DE LA

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE DU JURA

DÉCISION N°2026-6

Objet : Réalisation d'un prêt relais court terme destiné au financement des investissements du budget annexe réseau de chaleur.

La Présidente de la Communauté de Communes Porte du Jura

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2026-55 en date du 29 avril 2026, portant les délégations de compétences du Conseil Communautaire à la Présidente, pour la durée de son mandat ;

Considérant le budget annexe réseau de chaleur 2026 et son besoin de financement pour la réalisation des investissements prévus ;

Considérant que le décalage de trésorerie entre le paiement des travaux relatifs à la chaufferie de Beaufort et la perception des certificats d'économies d'énergie ne nécessite pas un emprunt long terme mais un prêt relais ;

Considérant la proposition du Crédit Agricole Franche-Comté

DÉCIDE

Article 1 : de contracter auprès du Crédit Agricole Franche-Comté un prêt relais dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Montant : 450 000 €

Durée : 12 mois

Taux variable : Euribor 3 mois + 0,45%

Périodicité : Trimestrielle pour les intérêts et in fine pour le capital

Frais de dossier : 900 €

Remboursement : partiel ou total à tout moment du prêt

Indemnité : exonération d'indemnités de remboursement anticipé

Article 2 : de signer tous les documents s'y rapportant.

Fait à Beaufort-Orbagna

Le 8 octobre 2026,

La Présidente,
Valérie VAUCHER,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE DU JURA